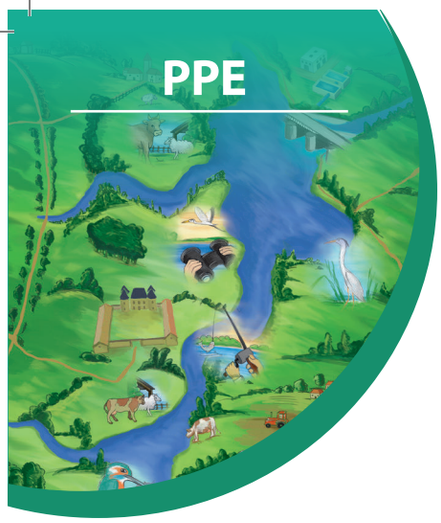

PÉRIMÈTRE DE **PROTECTION ÉLOIGNÉ**

Cet espace s'étend jusqu'à la limite du bassin versant du Cébron sur les communes suivantes : Adilly, Amailloux, Boussais, Châtillon sur Thouet, Fenery, Gourgé, Lageon, Louin, Maisontiers, Saint Aubin le Cloud, Saint Germain de Longue Chaume, Saint Loup sur Thouet, Viennay.

Le périmètre éloigné constitue le bassin d'alimentation du lac du Cébron. Dans cette zone, il n'y a pas de mesure réglementaire spécifique. Cependant les activités humaines ont toutefois des incidences et les transferts de pollutions sont à prendre en compte. Ainsi, dans le périmètre éloigné, un programme d'actions «volontaires» est mis en œuvre pour préserver la qualité de la ressource en eau.

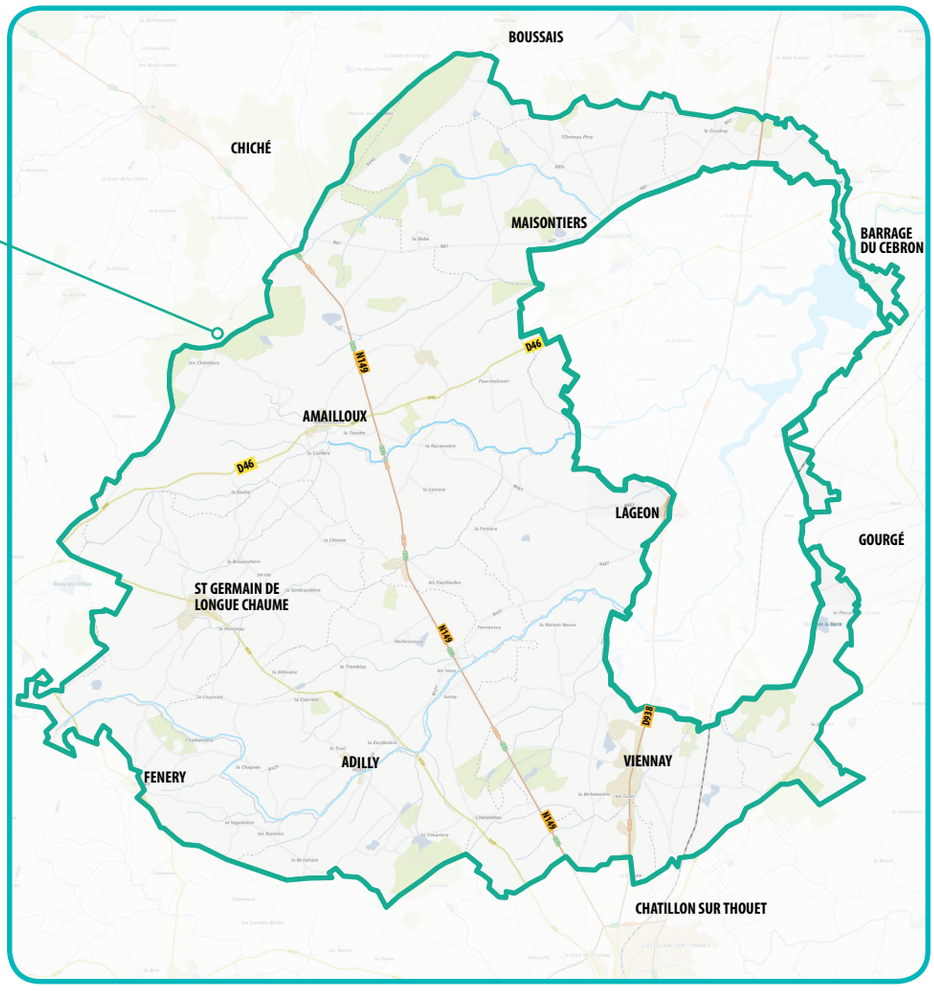

Société Publique Locale des eaux du Cébron



Programme Re-Sources

Le programme Re-Sources est animé par la SPL des eaux du Cébron et financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Europe via le FEADER. Ce programme associe de nombreux partenaires et propose plusieurs volets d'actions :

• ACTIONS AGRICOLES :

Diagnostics individuels d'exploitation (autonomie en fourrages, transmission des élevages valorisant les prairies…), suivis individuels renforcés, formations, journées collectives d'échanges, mesures agro-environnementales…

• ACTIONS LIÉES AUX COLLECTIVITÉS :

Entretien des espaces publics sans pesticides, mise en conformité des assainissements, sensibilisation des habitants aux transferts de pollutions.

• ACTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Protection des haies, acquisition foncière de parcelles proches du captage et mise en place de baux environnementaux.

• ACTIONS SUR LE MILIEU AQUATIQUE :

Suivi de la qualité de l'eau, travaux d'aménagement de clôtures, de zones d'abreuvement sur les rivières.

Participation financière

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

DEUX-SÈVRES
UN BRIN D'AVANCE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine